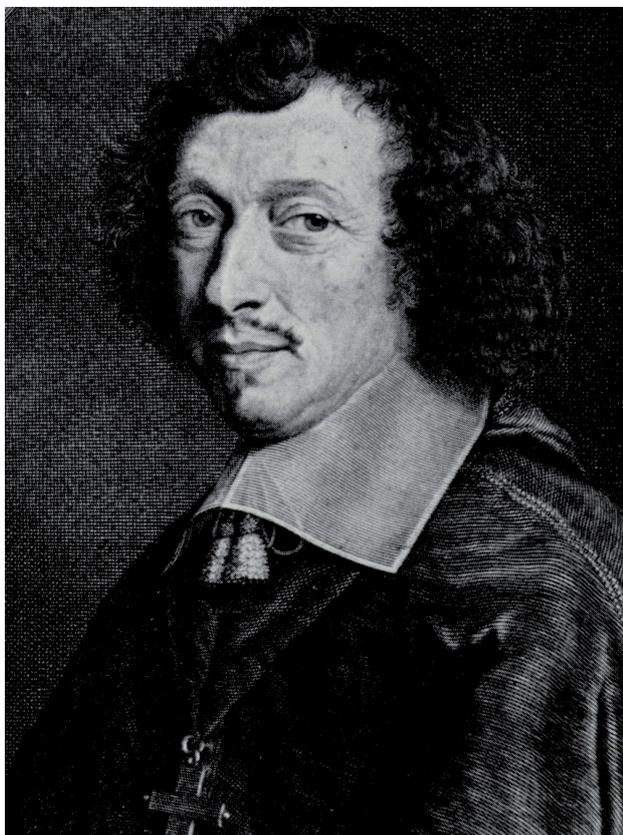

Louis de Suze, évêque de Viviers au Grand Siècle

1621-1690

Carole CHANEAC



Mgr de Suze par Robert Nanteuil, 1656

« *Lutteur* » et « *impériefx* » selon l'abbé Charay, « *mieux fait pour commander une armée que pour diriger un diocèse* » selon Mazon : tel est décrit l'évêque de Viviers Louis de Suze. Si les archives de Bourg-Saint-Andéol conservent un « dossier contre l'Evêque », le prélat semble tout de même entretenir de bonnes relations avec les consuls de Viviers par exemple. Figure marquante pour le Vivarais, quels éléments peuvent étayer ou nuancer ces jugements ?

Des indices se révèlent en observant comment se déroule le gouvernement temporel épiscopal sur le diocèse et plus particulièrement sur Viviers.

Le chanoine de Banne note que son accession à l'évêché à seulement 17 ans et alors qu'il n'a reçu aucun ordre religieux constitue « *un privilège du Saint Siège sans exemple* ». Certains religieux ne le portèrent certainement pas dans leur cœur : « *Cet infernal évêque avait fait la damnation du Chapitre* » (Mazon correspondances).

Louis de Suze n'en garde pas moins la réputation d'être l'instigateur zélé de la Réforme catholique en Vivarais. Voyons comment il organisa le gouvernement spirituel du diocèse.

Mais comment mesurer concrètement son empreinte sur la ville de Viviers ? Sa culture aristocratique et son goût pour les arts ont marqué le diocèse. Au travers de l'observation de l'architecture voyons ce qui subsiste des volontés du prélat en cette ville épiscopale.

Viviers et la cathédrale portent l'empreinte de ce conseiller des rois, siégeant aux assemblées du clergé de France, aux Etats du Vivarais et à ceux du Languedoc ; menant la Réforme catholique avec zèle tout en aménageant églises, couvents, demeures et jardins. Ces ambivalences font écrire au Docteur Francus (Albin Mazon) : « *Louis de Suze est un type à part qui pourrait faire l'objet d'une curieuse monographie* ».

Sans mauvais jeux de mots, ne peut-on pas soupçonner que les raisons de sa calvitie précoce soient liés au fait qu'il n'eut de cesse d'œuvrer sur tous les fronts, et ce durant près de soixante-dix ans ?

Homme de pouvoir, gouvernement temporel

Dans le cadre du diocèse, les évêques exercent une éminente fonction à la fois religieuse et civile ; ils occupent un rôle politique étant associé étroitement à l'administration civile. Avec l'aide du chapitre cathédral, ils occupent la double fonction d'administrateur religieux et d'administrateur civil.

De sa présence aux Etats du Vivarais et aux Etats du Languedoc découlent des mesures touchant le temporel mais aussi la religion, la gestion du spirituel. Tout comme sa participation aux assemblées générales du Clergé de France au cours desquelles ses interventions servent parfois le pouvoir politique.

Seigneur dominant sur Viviers mais aussi dans de nombreux autres villages, il possède dans cette ville un lieu de pouvoir : le palais épiscopal situé place Saint-Jean, constitué d'une ancienne tour seigneuriale aux fondations médiévales. Ce bâtiment est situé tout près de la cathédrale Saint-Vincent. Ce lieu est symbolique car il n'y résidera pas ou peu. Il choisit, dès son intronisation, la demeure de Bourg-Saint-Andéol qui fait également de l'évêque le principal seigneur de cette ville.

A notre sens, plusieurs raisons déterminent le choix des évêques de ne pas résider à Viviers.

Le premier palais vivarois évoqué ci-dessus est « enfermé » dans la ville canoniale réservée aux chanoines et à leur « famiglia ».

Au XVIIe, ce bâtiment austère est composé d'une grande tour seigneuriale, sans doute peu lumineuse ainsi que d'autres corps de bâtiments anciens. Cette demeure est délaissée par les évêques depuis le XIIIe siècle, date à laquelle ils s'installent à Bourg-Saint-Andéol. Le bâtiment bourgeois est sans doute plus spacieux, plus moderne et plus confortable. Situé dans un cadre urbain, proche des principales familles aristocratiques, il possède une grande terrasse sur le Rhône avec vue sur les péages qui lui appartiennent et une agréable

cour intérieure. Louis de Suze le transforme et l'embellit énormément (peintures et plafonds décorés, aménagements nombreux).

Par ailleurs, au regard des conflits avec le chapitre, au sujet du pouvoir temporel comme spirituel, il est aisé de conclure que l'évêque ne souhaite pas résider trop près des chanoines avec qui il est parfois en discordance voire en procès (De Banne : en 1631 « *il transige avec le Chapitre* »). Par exemple, Auguste Roche nous apprend qu'il a inféodé une île du Rhône le 10 août 1659 et que le chapitre a protesté contre cela le mois suivant auprès du lieutenant général du baillage d'Annonay. L'évêque réalise une autre inféodation du 13 août 1668 toujours concernant les îles du Rhône. En résultent nombre d'oppositions et rapports conflictuels avec les membres du chapitre mais aussi avec les habitants de Saint-Montan, de Donzère, etc.

Concernant l'exercice du pouvoir politique, en se faisant le relais des consuls de son diocèse aux Etats du Languedoc, il assiste les habitants, devenant leur émissaire. Ainsi, il semble entretenir d'assez bonnes relations avec les consuls de Viviers. On relève surtout dans les archives communales que les consuls de Viviers lui rendent de nombreuses visites, lui offrant des présents avant et après ses déplacements ou encore pour des événements familiaux.

Les intérêts des habitants sont protégés : il est question par exemple du logement des gens de guerre (délibérations de l'assemblée qu'il préside en 1659). Le 24 août 1670 les consuls de Viviers adressent des remerciements à l'évêque qui a promis de s'employer à faire indemniser les habitants des dommages que l'armée royale a causés aux récoltes en campant dans les champs hors la ville (1). Puis, le 23 novembre 1671, les consuls délibèrent et font passer les comptes des dépenses supportées par la ville pour le logement des troupes royales à l'évêque (AM Viviers BB 4 f°77 n°60). Puis ils vont lui rendre visite à son retour. L'on peut en déduire que son intercession en leur faveur a dû être fructueuse car les consuls lui offrent 300 bottes de foin, 6 saumées d'avoine et 12 barreaux de vin (AM Viviers). En 1672, le 12 novembre, les consuls lui font une visite avant son départ pour les Etats du Languedoc et lui demandent son aide pour « *l'affaire des mécomptes de foules* » (AM Viviers).

De retour, les consuls lui font visite pour connaître les résultats de son intervention. Il est remercié pour son intervention dans le procès des hôteliers : imposition supplémentaire pour foule acceptée (2).

Contrairement à Viviers, les relations qu'il entretient avec les consuls de Bourg-Saint-Andéol sont marquées par plusieurs procès et oppositions. Suite à ces nombreux conflits il va même jusqu'à insulter un consul « *l'appelant traître, brouillon, monopole, coquin et autres injures* » (AM de Bourg-Saint-Andéol GG52, dossier contre l'évêque).

1. AM de Viviers, F71 n°55.

2. AM de Viviers, BB4 f°77 n°60, f°83 n°68, f°127 n°106, f°134 n°111, f°121 n°126.

« Prêlat botté »

Mgr de Suze a aussi fait partie de ceux que l'historien Pierre Benoist nomme les « Prélats bottés » ou « Prélats d'armée » en participant personnellement à des prises d'armes.

« Rares furent les prélats qui prirent les armes. Il leur fallait pour cela une dispense du Saint-Siège. Leur action dans l'armée n'en fut pas moins décisive (...) ces prélats qui levaient des armées dans leurs diocèses pour le compte de Richelieu. On trouvait à ses côtés A. Cochon, évêque de Nîmes, N. de Grillet, évêque d'Uzès, Louis-François de Labaume de Suze, évêque de Viviers et Claude de Rebé archevêque de Narbonne (...). Tous étaient issus de la noblesse d'épée et avaient été formés ou éveillé à l'Ars militaris » (3).

A la fin de l'année 1627, la venue du duc de Rohan en Vivarais (4) renforce l'esprit huguenot : des soulèvements ont lieu. C'est à la tête de plusieurs centaines d'hommes en armes mis à disposition par son demi-frère Jacques Honorat de Labaume que Louis de Suze participe en personne et « activement à ces événements » (selon Jean Charay). C'est avec 560 hommes qu'il se déplace, dissuadant le duc de Rohan de prendre Villeneuve-de-Berg (5).

Quant au chanoine de Banne, le témoignage qu'il laisse de ces événements dans ses *Mémoires* démontre la réactivité de l'évêque empêchant la prise de Villeneuve et sans doute celle de Viviers à sa suite, mais qui permit seulement d'éloigner un peu au nord les ravages (Cruas, Baix, Le Pouzin) :

« La susdite année 1628, et devant la prinse de Mirabel, le duc de Rohan, chef des huguenots, entra avec une puissante armée dans le Viverès, batit à coup de canon Salavas (...) et s'envenoit après cela pour prendre Villeneuve (Villeneuve-de-Berg). Ce qu'estant seu par mondit seigneur Louis de Suze, évesque de Viviers, il s'y achemina avec cinq cens hommes de pié et soixante mêtres, se que fit le dit duc changea de dessain et s'en ala à Privas, et de la il print Pouzin et Bays, assiegea Cruas avec deux canons » (6).

Participation au siège de Privas

De Suze est présent auprès de Louis XIII lorsque ce dernier vient à Privas, se préparant à faire aux huguenots « un tel chastiment qu'il en serayt à jamais mesmoyre » (7). Le 26 mai 1629, près de vingt-cinq ou trente mille hommes entourent Privas et entrent dans la

ville deux jours plus tard. « Les évêques de Viviers et de Mende qui étaient à la suite du roi, ne peuvent modérer la barbarie du soldat victorieux ».

Selon nombre d'historiens du Languedoc, la ville fut « entièrement consumée par le feu » et vidée de ses habitants pendant une décennie mais, s'il semble plus raisonnable de nuancer quelque peu ce propos, toute-fois peu de maisons furent totalement épargnées (8).

La révolte du Roure à Viviers : 4 800 soldats partent pour réprimer les révoltés

Mgr de Suze, alors président des Etats du Languedoc, plaide pour accorder son soutien au peuple qui souffre « de la pauvreté, de la misère en laquelle cette province se trouve réduite. Le pauvre peuple de la campagne est à la faim. De grandes impositions ont été faites pour les Dons à sa majesté gratuits » (9). Cependant il condamne la révolte contre le pouvoir qui enflamme alors le Vivarais. Cette révolte, dite « du Roure » rassemble plus de 4 000 hommes en mai 1670. Les insurgés demandent une réforme des impôts et de la justice. A la fin du mois de juin, Roure est devenu maître de toute la région de Privas à Aubenas. Dans le diocèse, des violences sont perpétrées envers les curés de villages. Le ministre de la guerre, Louvois, envoie Scipion de Grimoard et une lettre annonce l'arrivée des troupes royales. Le 20 juillet, le seigneur évêque accueille les troupes d'élite royales : les mousquetaires du roi, dont le célèbre d'Artagnan (10), seront logés à Bourg-Saint-Andéol.

Mais Viviers constitue le point de départ de la répression royale, les troupes s'y rassemblent le 25 juillet. 4 800 hommes, 3 000 fantassins et 1 800 cavaliers partent de la ville épiscopale : la défaite des insurgés est immédiate.

Ainsi exerçant son pouvoir temporel, il dirige, administrateur le territoire et exerce juridiction en tant que seigneur. Mais il reste également le chef religieux de son diocèse et mène avec autorité et de façon énergique la Réforme catholique.

Exercice du gouvernement spirituel du diocèse depuis Viviers

Son sacre a lieu dans l'église de Bourg-Saint-Andéol ; les raisons invoquées par le chanoine de Banne sont l'insécurité vis-à-vis de la présence de huguenots à proximité de Viviers et le déplacement difficile de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Le cérémonial assez pompeux de son entrée officielle à Viviers nous est décrit par le chanoine de Banne :

3. Pierre Benoist, *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Epoque, Champ Vallon, 2013 (461 p.).

4. Arthur de Cazenove, « Campagnes de Rohan en Languedoc (1621-1629) », *Annales du Midi*, vol. 15, n°576, 1903.

5. *Mémoires* du chanoine de Banne, p. 29.

6. *Ibidem*, p. 46.

7. Citation dont A. Roche ne mentionne pas la source.

8. Le siège de Privas est décrit p. 214 dans A. Roche, *Armorial généalogique et bibliographique des évêques de Viviers*.

9. Citation de René Gaspin de source non précisée.

10. Pierre Ribon, *D'Artagnan en Ardèche. La révolte du Roure, 1670*, La Bouquinerie, Valence, 2001.

« Le mardi dix neuf décembre 1628, le dit seigneur évêque fit son entrée joyeuse audit Viviers. Messieurs du Chapitre allèrent en procession avec la croix le recevoir sous la tour ronde de la Roubine hors de la ville.

Le dit seigneur évêque se présenta à eux vêtu de sa robe longue violette, son surplis et mossette, au devant duquel fut étendu un tapis et posé un carreau de velours sur qui le dit seigneur évêque se mit à genoux et M. le Prévot de la dite église, vêtu d'un pluvial, lui donna à baiser la croix ; et la musique commença pour lors à chanter "l'antienne sacerdos et pontifex" laquelle finie, le dit sieur prévot chanta une oraison, et les chanoines chantèrent "benedicam Dominum in omni tempore" pour lors le dit seigneur fut monté sur une hacquenée blanche, et les consuls de la ville avec deux des habitants des plus honorables familles portèrent le dé sur lui (...).

Comme cela fut conduit par toute la ville en procession, donnant sa bénédiction au peuple qui se trouvait par les rues, jusqu'à ce qu'il fut à la porte du château où il descendit de cheval et se rendit à pied devant la grande porte de l'église qui était fermée (...).

Le prévot lui fit une harangue et le requit de la part des dits sieurs chanoines de son chapitre de jurer les statuts et compositions passés entre les seigneurs évêques ses prédécesseurs et le chapitre, ce qu'il jura mettant une main sur sa poitrine et l'autre sur les Saintes évangiles de Dieu (...). Ces choses faites l'église fut ouverte et lui fut présentée "l'asperges" de l'eau bénite.

Et après bénédiction de l'encens, il fut conduit devant le maître autel sur un oratoire que l'on lui avait préparé après qu'il ait fait son oraison, fut conduit à son siège qui est au bord du chœur du côté de l'épître (...), fut chanté "Te Deum" en musique avec les orgues pendant que le dit seigneur fut vêtu pontificalement et conduit au grand autel. Le "Te Deum laudamus" dit, les musiciens chantèrent une antienne de Saint-Vincent (...). Après il donna la bénédiction pontificale et concéda quarante jours d'indulgence à ceux qui étaient présents. Et conduit à sa chaise où Messieurs du Chapitre le félicitèrent et lui baisèrent les mains.

Ensuite il confirma les privilèges des Consuls ».

(Mémoires de Jacques de Banne, chanoine de Viviers, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, avec une introduction des notes par Auguste Le Sourd 1917).

L'exercice du gouvernement spirituel de Mgr de Suze est caractéristique de l'époque et donc des exigences post-tridentines. Ses actions et son implication révèlent une stratégie cohérente pour réformer son diocèse mais aussi la région qu'il gouverne par le biais de sa présence aux Etats du Languedoc et aux assemblées du Clergé de France. Il organise des visites pastorales, l'envoi de nombreux missionnaires dont le célèbre saint Jean François Régis, publie des ordonnances, appuie la création de confréries laïques (pénitents...). Il s'appuie également sur le clergé régulier et séculier

pour mettre en place des mesures visant à appliquer les canons du concile de Trente, il joue un rôle très actif de réformateur religieux.

Les évêques ont une activité proprement pastorale, favorisant l'implantation ou soutenant des congrégations religieuses, supervisant l'instruction des religieux. Prenant appui sur le clergé régulier local pour mieux implanter la réforme catholique, l'évêque accorde un soutien particulier aux nouveaux ordres « *nés de cette réforme même* » (11) et qui s'implantent sur le diocèse. Par ailleurs, il entre en conflit avec certains autres ordres plus anciens, ayant plus de mal à se réformer.

Sur Viviers le clergé régulier est constitué par les Dominicaines, ordre fondé en 1215. Bien qu'il ne s'oppose pas à sa fondation, ce couvent ne bénéficie pas de son plus fort soutien contrairement aux ordres nouveaux, implantés à sa demande sur Bourg-Saint-Andéol (Ursulines, Barnabites et Visitandines).

Lorsque les Dominicaines de Saint-Laurent du Puy souhaitent essaimer, Paule de Chambaud et son fils alors gouverneur, Claude de Hautefort, appuient le projet d'implantation d'un couvent à Viviers. Les consuls de Viviers délibèrent en 1623 et demandent la permission de l'évêque et du chapitre. Ces derniers leur cèdent à partir du 30 janvier 1625 l'église Notre-Dame ainsi que les propriétés dépendantes. Cependant, l'abbé Charay précise qu'il entoure ces religieuses d'une « *particulière vigilance* » bien qu'il veille au bon déroulement de leur implantation.

Ses relations avec les prêtres du diocèse sont assez hiérarchiques. Au synode du 22 avril 1675 à Viviers, une Ordonnance remarquable est proclamée, censée susciter des changements essentiels ; cette dernière demeure pour le moins surprenante pour nos mentalités contemporaines.

Mgr de Suze se situe dans une lignée de religieux voués à appliquer les décrets du Concile de Trente. Il insiste sur la décence pour susciter la piété et redonner sa majesté au culte grâce à la liturgie (« *Ordonnance de Monseigneur l'évêque et comte de Viviers, portant défense aux ecclésiastiques de son diocèse d'aller au Cabaret et enjoignant aux curez de faire le Catechisme* » (Archives de Bourg-Saint-Andéol).

De Suze précise dans l'ordonnance que ces religieux doivent revêtir les bonnes tenues vestimentaires, il leur interdit le jeu, les menaces, et surtout leur interdit l'accès aux cabarets et tavernes.

Il ne s'agit pas de la première interdiction car on peut lire plusieurs phrases dans le texte qui démontrent qu'il avait déjà formulé celle-ci plusieurs fois sans être obéi immédiatement : « *Aussi nous avons taché par nos statuts et règlements faits dans plusieurs de nos synodes* » et plus bas dans le texte « *confirmant nos précédents ordres* ».

11. Jean Charay (dir.), *Petite histoire de l'église diocésaine de Viviers*, 1977, p. 159.

ORDONNANCE DE MONSEIGNEUR LEVESQUE ET COMTE DE VIVIERS,

PORTANT DEFENCE AUX ECCLESIASTIQUES DE SON DIOCESE D'ALLER
au Cabaret; Et enjoignant aux Sieurs Curez de faire le Catechisme.

LOVIS DE SVZE, Evêque & Comte de Viviers, Prince de Donzere, & Chateau-neuf du Rhône, Baron de l'Argentiere, Seigneur du Bourg S. Andéol, & autres places, Abbé Commandataire de Mazan, Conseiller du Roy en ses Conseils. Comme il n'y a rien, ny de si important, ny de si nécessaire pour la conduite des Peuples que Dieu nous a commis, que le bon exemple de ceux qui estant élevez dans l'Etat Ecclesiastique doivent estre la lumiere du monde, & les Maistres des Peuples dans la Foy; Aussi avons nous tâché par nos Statuts & Reglemens faits dans plusieurs de nos Synodes d'oster tout ce qui pouvoit obscurcir cette lumiere, & rendre méprisable cét Auguste Caractere, qui est le sujet de la Veneration des Anges. C'est pour ce sujet que nous avons desendu à toute sorte de personnes Ecclesiastiques qui sont dans notre Diocese, d'aller au Cabaret & Tavernes dans les lieux de leurs residences, à peine d'excommunication qu'ils encourroient, *ipso facto*; Cette peine en avoit veritablement atesté plusieurs, mais les libertins tâchoient de l'éluder par diverses interpretations, se flattans de ne point l'encourir que lors qu'ils faisoient des excez; d'autres se donnoient des rendez-vous dans les Cabarets limitrophes de leurs Parroisses & voisins de leurs residences; Plusieurs mesmes se persuadoient qu'ils n'estoient soumis à cetter loy que lors qu'ils avoient quelque Benefice, ou qu'ils seroient élevez à l'Ordre de Prestre; C'est pourquoy pour obvier à tous ces abus, confirmant nos precedens Ordres, Nous declaronz pour excommuniez *ipso facto* tous les Ecclesiastiques de notre Diocese qui iront au Cabaret & Tavernes pour y manger ou boire dans les lieux de leur residence, & autrement qu'en voyage, declarant qu'ils encourront ladite censüre lors qu'ils boiront ou mangeront dans les Jardins ou Chambres dependans desdits Cabarets ou Tavernes, ou lors qu'ils boiront à la rue devant ou proche lesdits Cabarets; Nous leur permettons neantmoins lors que dans les Enterremens, Convois, Anniversaires, & Baptêmes, les parens des defunts, ou baptisez, les inviteront pour prendre leur repas dans lesdits Cabarets, qu'ils puissent y aller, leur enjoignant de s'y comporter avec la modestie & honnêteté que demande leur Estat. Et d'autant qu'il ne suft pas de leur donner l'exemple, mais qu'il faut encor les nourrir de la parole, NOUS renouvelons par cette presente Ordonnance les precedentes que nous avons fait sur le Catechisme & instruction familiere; ORDONNANT & enjoignant à tous nos Curez de faire par eux-mesmes ou par autres personnes approuvées de Nous, le Catechisme ou doctrine Familiere dans leurs Eglises tous les Dimanches, à l'heure qui leur sera la plus commode, depuis la Feste de tous les Saints jusqu'au Dimanche de la Pentecoste; Et ce à peine d'interdit qu'ils encourront, *ipso facto*, venans à y manquer trois Dimanches consecutifs; Declarant qu'ils ne satisfont point à nôtre presente Ordonnance par la lecture de nôtre Prône, ny par les Predications qu'ils pourroient faire, ou procurer estre faites dans leurs Parroisses, ny par celles qui se font pendant les Advent & Careme, ny en faisant le Catechisme dans les divers hameaux de leurs Parroisses, à quoy pourtant nous les exhortons: Et comme il arrive bien souvent que dans l'Officialité de Pradelles & quelques lieux de la montagne, la rigueur du froid empêche les Parroissiens d'amener leurs enfans à l'Eglise, & ne permet pas à nos Curez d'y retenir long-temps leurs Parroissiens, Nous leur permettons d'interrompre l'exercice du Catechisme depuis Noël jusqu'au Careme, pourveu qu'ils le continuent après la Pentecoste jusques à la fin du mois de Juillet; ENJOIGNANT à nos Officiaux de tenir la main à l'exécution de nôtre presente Ordonnance, & nous en rendre compte à nos Synodes, & informer contre les desobeissans, pour estre procedé comme de droit. DONNE & publié dans nôtre Synode tenu en nôtre Ville de Viviers, le vingt-deuxième jour du mois d'Avril mil six cens soixante vnze.

Ordonnance du 22 avril 1675 (Archives Municipales de Bourg-Saint-Andéol, GG52)

Au-delà d'un modèle de comportement exemplaire, il exhorte les ecclésiastiques du diocèse à prêcher auprès des paroissiens : « *Et d'autant qu'il ne suffit pas de leur donner exemple mais qu'il faut encore les nourrir de la parole* ». Nous pouvons imaginer qu'avec ces interdictions répétées il ne devait pas bénéficier d'une bonne image auprès des religieux visés.

Au regard de ces quelques exemples sur Viviers on peut conclure que le prélat exerce avec sérieux son pouvoir religieux par de multiples moyens. On relèvera à ce sujet que Louis de Suze mandate un religieux historien dénommé Colombi afin de rassembler les sources au sujet de ses prédécesseurs et rédiger l'histoire du diocèse.

Les empreintes laissées par Louis de Suze qui subsistent à Viviers sont à la fois immatérielles et concrètes si l'on étudie l'architecture et l'histoire de l'art de la cité.

Empreinte architecturale sur Viviers

Les exigences tridentines préconisent un certain modèle liturgique qui ne peut s'organiser sans le lieu et le mobilier adaptés. Il s'agissait de redonner au culte le lustre d'antan et de réinvestir les espaces liturgiques après les destructions liées aux guerres de Religion. Pour cela il offre du mobilier et probablement incite d'autres donateurs à faire de même. Nombre de chanoines ont participé à cet effort sous son épiscopat,



Les stalles en noyer du XVIII^e siècle de la cathédrale de Viviers ; un détail présentant une miséricorde

offrant mobilier et objets liturgiques, toujours en la possession de l'église cathédrale de Viviers.

Louis de Suze est à l'origine de la construction de la sacristie et effectue également une dotation pour l'ornementation de la cathédrale :

« L'an 1627, la sacristie de l'église cathédrale de Viviers fut bastie (...) et aux dépens de l'ornementation des Messieurs les Chanoynes et autres officiers de ladite église, ensemble des deux marcs d'argent que le seigneur évêque devoit à l'ornement pour deux années (...) » (chanoine de Banne).

L'on peut également relever la réalisation des stalles sculptées : classées aux Monuments historiques en 1952 elles ont été exécutées en 1661 à son initiative. « Le projet remonte au début du 17^{ème} le notaire Cluzel lègue "aux sieurs du chapitre... les pieds de noyers (...) pour être employés aux stalles du cœur (...)" l'ensemble composé aujourd'hui de 20 stalles basses et 28 stalles hautes, faisait le tour du cœur et encadrait le siège épiscopal, au fond. »

La majorité du mobilier actuellement présenté dans la cathédrale date du XVIII^e siècle : ensemble de tableaux, statuette d'albâtre, grand crucifix, à mettre en

relation avec l'effort réalisé par la Réforme catholique pour l'ornementation des églises.

Ancien bâtiment de l'évêché

En 1650, désireux de fonder un séminaire, Mgr de Suze met le bâtiment de l'évêché à la disposition des prêtres de Saint-Sulpice (M. Olier). L'établissement se développe lentement et ne reçoit ses lettres patentes consacrant sa fondation qu'en octobre 1670 (12). En 1685 à la suite du désir de Louis François de Labaume de Suze de revenir à Viviers, des travaux d'agrandissement sont réalisés et d'autres pour y installer le séminaire. Un moine capucin réalise les plans (voûtes en constructions évoquées dans son testament. Capucin André) (13).

Le bâtiment est largement transformé avec la construction du grand escalier dont il est commanditaire ainsi que l'ajout d'un nouveau corps de bâtiment au nord.

Par ailleurs, afin de pouvoir se rendre en carrosse dans la partie haute de la ville Louis de Suze est à l'origine de l'ouverture de la porte de l'Abri, débouchant sur la place de l'Ormeau, tout près du palais épiscopal, dans la ville haute.

12. Mgr Hilaire, *Le séminaire de Viviers*, pp. 1 à 41, Histoire du Grand Séminaire.

13. *Index topographique de Viviers* p. 197. Hélas nous n'avons pas pu localiser ces plans pour le moment.

Les écrits du chanoine de Banne nous permettent également de découvrir un premier exemple d'aménagement de jardin à Viviers : « *En cette année 1634, mondit seigneur fit bastir le pavillon du jardin qu'il a en cette ville de viviers qui est sous l'orme, près la Roubine, ledit bastiment cousta pres de huit cent écus (...)* ». Cette construction n'a pas été précisément identifiée ou bien a disparu. Des recherches plus approfondies seraient à mener pour localiser ce jardin et les restes de son pavillon.

Couvent des dominicaines Viviers

A Viviers en 1624, Louis de Suze inaugure la chapelle du couvent Notre-Dame du Rhône (14). Selon Auguste Roche il en aurait posé la première pierre qui porterait ses initiales. En réalité si l'on s'en réfère au témoignage du chanoine de Banne, il pose certes la première pierre mais les lettres ne sont pas ses initiales :

« *La pierre fondamentale dudit couvent fut posée par très illustre Messire Louys Desuze, evesque de Viviers en laquelle pierre sont taillées les armes dudit seigneur évêque, avec les deux lettres P.F., qui veulent dire : Pierre Fondamentale* ».

Notons qu'il a pris soin d'y faire tailler ses armes.

Mais c'est aussi à Louis de Suze que l'on doit la destruction de l'ancienne forteresse dite « Château Saint-Victor » et de son église, situés entre Viviers et Le Teil. Ce dernier fut détruit de peur qu'il serve de repaire aux troupes protestantes. Nous pouvons constater que la protection du diocèse est un enjeu sérieux qui préoccupe le prélat. Les craintes envers les religieux s'étendent jusqu'à la ville épiscopale de Viviers et l'on redoute la création de « *bastillons* » que les protestants bâtissent en s'emparant de vieilles forteresses abandonnées.

En 1628, les Etats du Vivarais se réunissent à Bourg-Saint-Andéol. Le prévôt Charles Riffard demande que l'évêque démolisse ce château en sa possession. On lui donne cependant le choix : le démolir ou le réparer et y disposer une garnison aux frais du pays.

L'évêque consent à la démolition moyennant dédommagement qu'il emploiera pour son église. Des commis sont alors chargés d'examiner le château pour estimer le montant du dédommagement. 4 000 livres lui furent attribuées pour raser le château (15). Dans les éléments on suggère que ce bâtiment, construit au Moyen Age et plutôt à vocation défensive, ne devait pas intéresser le prélat.

Autres réalisations

Il faut citer par ailleurs, un ambitieux programme d'aménagement du sud de la province du Languedoc qui démarre sous sa présidence. Des canaux, ports et graus vont être aménagés. Il se rend lui-même sur place afin de vérifier le bon déroulement des travaux (projet en lien avec les volontés royales d'aménagement du territoire).

Les Etats semblent s'intéresser à ces projets dès 1662 puisque Mgr de Suze est prié de fixer la gratification des sieurs Témissé et Petit envoyés pour visiter les ports et les graus (16) de la province. Méfiant au tout début, il soutiendra finalement les projets du célèbre Riquet (canal du Midi) comme en témoigne une lettre du 23 décembre 1670 dans laquelle il écrit à Colbert qu'il se rendra à Cette (Sète) afin de « *visiter les travaux* » et rencontrer le sieur Riquet (17).

Il raconte ce voyage à Colbert et lui fait part de ses enthousiastes constatations au sujet de l'aménagement du port de Sète : « *Ce seroit un jour le meilleur port de la Méditerranée* ». Il lui rapporte avoir plaidé pour la levée de fonds auprès des autres évêques, des barons et des consuls (18) :

« (...) *J'ay parlé du bonheur de meriter la bienveillance du plus grand roi du monde, de l'intérêt que la province avoit de s'y maintenir ; de la solidité des travaux du canal et du port de Cette, du profit que nous en tirerions un jour, (...) du bon employ qu'on faisoit de nos deniers, et de l'avantage que nous avions qu'ils ne sortoient pas du Languedoc* » (19).

Au travers de toutes sortes d'actions cet évêque de Viviers a laissé des traces bien au-delà de son diocèse.

Enfin, on relève par ailleurs que Mgr de Suze présente aussi un intérêt certain pour le théâtre et la musique. En 1622, il fait jouer pour ses hôtes une « *brillante pièce de théâtre* » (chanoine de Banne). « *Lors de sa présidence des Etats du Vivarais à Viviers cette année là, les autres barons de tour du Vivarais et un très grand nombre de seigneurs étaient présents (...), il y avoit une bande de comédiens composée de douze ou quinze acteurs parfaitement bons qui jouoient des roles et chantoient en musique à tous les actes, ce qui étoit tres agreable* ».

Le chanoine de Banne témoigne que l'évêque a accueilli huit musiciens : « *En l'an 1627, passèrent en cette ville de Viviers une bande de huit joueurs de violon. Il y avoit un jeune garsson, fils de La Pierre, Avignonnoys, maître de la dite bande, qui syffloit le dessus et chantoit la basse en meme temps et fesoit de tres*

14. *Mémoires* du chanoine de Banne <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k850034c/f32.zoom>

15. *Ibidem*, p. 44.

16. Grau : terme occitan désignant un chenal. Exemple : Le Grau-du-Roi.

17. Lettre de Louis François de La Baume de Suze à Jean-Baptiste Colbert (contrôleur général des finances) datée du 23 décembre 1670 à Montpellier, in *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping*, tome I. Etats provinciaux - Affaires municipales et communales. Paris, imprimerie nationale, 1850, pp. 258-259.

18. Référence : <http://www.persee.fr/web/revues/home.prescript/article/corr>

19. Lettre de Louis François de La Baume de Suze, référence, *ibidem*, note n°96, pp. 261-263.

bons accordz, tant en fugues qu'au nombre binaire et autres mesures ».

Ce violoniste et joueur de hautbois était vraisemblablement célèbre. Cela n'aurait laissé que des traces bien éphémères si le chanoine de Banne n'avait pas consigné cet épisode.

Conclusion

Si les somptueux plafonds peints de « la chambre de Suze » du palais de Bourg-Saint-Andéol témoignent remarquablement de son goût pour l'art, ou encore le salon octogonal du château de Suze-la-Rousse, il laisse à Viviers des aménagements dans la cathédrale et le palais épiscopal transformé. Louis de Suze a marqué de son sceau tant l'architecture que la mémoire de Viviers, du Vivarais, et même bien au delà.

Cet homme bien né, à la forte personnalité et aux

relations parfois conflictuelles fut aussi un médiateur à la carrière épiscopale rayonnante.

Cet homme de pouvoir qui siégea aux Etats du Languedoc, aux Etats du Vivarais et aux assemblées du Clergé de France mena fermement la Réforme catholique dans le diocèse, n'hésitant pas à publier des Ordonnances audacieuses, à prendre lui-même les armes, ou à s'appuyer sur des figures inspirantes comme saint Jean François Régis ou M. Olier pour mener à bien ses ambitieux projets.

Evoquant ce parcours, l'on peut considérer que l'évêché de Viviers a été le point de départ de toutes ces actions menées sur près de soixante-dix ans rayonnant au travers du diocèse et du Languedoc voire même du Royaume.

La cathédrale de Viviers traversa donc le Grand Siècle fermement dirigée par cet homme à la personnalité marquante : « *une grande âme* » selon de Banne.

Remerciements à Mme Leclère, M. Jacques Lextreyt et l'équipe du palais des évêques de Bourg-Saint-Andéol, M. et Mme Gay aux archives diocésaines, Mlle Serre, archives de Bourg-Saint-Andéol.

Bibliographie

- Auguste Roche, *Armorial généalogique et bibliographique des évêques de Viviers*, 1894.
Albin Mazon, « Louis François de Suze, évêque de Viviers (1604-1690) » *Revue du Vivarais*, 1901, pp. 97-111.
Robert Labrély, article dans son *Album Bourguésan*.
Jean Charay, *Petite histoire de l'église diocésaine de Viviers*, 1977.

Sources

- Archives diocésaines de Viviers.
AD07, 52 J, Fond Mazon ; série C, documents relatifs aux Etats du Vivarais ; séries G et H, clergé et minutes de notaires de Viviers et Bourg-Saint-Andéol.
Archives municipales de Viviers, série B.
Archives municipales de Bourg-Saint-Andéol, liasse GG52, inventaire « Joannis », séries AA, BB, CC, DD, EE et GG.
Bibliothèque historique du Grand Séminaire.
Jacques de Banne, *Mémoires*, publiés en 1917 par Auguste Le Sourd.
Procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France.